



**PRÉFET  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet**  
**Service de la coordination des affaires parisiennes**  
**Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

**Arrêté préfectoral n° 75-2024-09-12-00004**

**relatif à la composition de la commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats à l'occasion de l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris du 2 octobre 2024**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de commerce notamment ses articles L.723-13 et R.723-8 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2011 relatif aux bulletins de vote pour l'élection des juges des tribunaux de commerce, des chambres commerciales des tribunaux de grande instance dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et des tribunaux mixtes de commerce ;

Vu l'arrêté n° 2024-08-09-00002 du 9 août 2024 relatif à l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris du 2 octobre 2024 ;

Vu l'ordonnance de désignation du 11 septembre 2024 prise par le Premier président de la cour d'appel de Paris ;

Sur la proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

**A R R Ê T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats, instituée à l'occasion du premier tour de l'élection des juges du tribunal de commerce de Paris fixé au 2 octobre 2024, est composée comme suit :

**Pour la commission qui se tiendra le vendredi 13 septembre 2024 :**

- M. Rémi FERREIRA, juge, président titulaire ;
- Mme Elodie GUENNEC, vice-présidente chargée du secrétariat de la présidence, présidente suppléante ;
- Mme Béatrice CHARLIER-BONATTI, vice-présidente, membre titulaire ;
- Mme Laure JOSSET-ALDEBERT, première vice-présidente, membre suppléante ;
- M. Tarek BOULANOUAR, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre titulaire désigné par le préfet ;
- Mme Christine BLÉ, cheffe du secteur élections et affaires générales à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre suppléante désignée par le préfet.

**Pour la commission qui se tiendra le mercredi 2 octobre 2024 :**

- M. Rémi FERREIRA, juge, président titulaire ;
- Mme Elodie GUENNEC, vice-présidente chargée du secrétariat de la présidence, présidente suppléante ;
- Mme Maia ESCRIVE, première vice-présidente, membre titulaire ;
- Mme Béatrice CHARLIER-BONATTI, vice-présidente, membre suppléante ;
- M. Tarek BOULANOUAR, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre titulaire désigné par le préfet ;
- Mme Christine BLÉ, cheffe du secteur élections et affaires générales à la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris, membre suppléante désignée par le préfet.

**Article 2** : Le secrétariat de la commission est assuré par un greffier du tribunal de commerce de Paris. À défaut de greffier, il appartient au Premier président de la Cour d'appel de Paris d'organiser le secrétariat de la commission.

**Article 3** : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris ([www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)), et notifié aux membres de la commission susmentionnée.

Fait à Paris, le 12 SEP. 2021

**Le Préfet**



Pour le Préfet de la région d'Île-de-France  
Préfet de Paris et par délégation,  
le Préfet, directeur de cabinet.

Christophe NOËL du PAYRAT